

MONTREAL – L'entrepreneur Tony Accurso n'était pas le seul partenaire important de la SOLIM, a révélé jeudi Guy Gionet, l'ancien pdg du bras immobilier du Fonds de solidarité. Un partenaire était même plus important que M. Accurso et ses entreprises.

Devant la Commission Charbonneau, l'ancien président-directeur général de la SOLIM a précisé qu'en fait, les trois plus importants partenaires de la SOLIM totalisaient la moitié de ses investissements.

Le plus important, qu'il n'a pas identifié, représentait entre 22 et 25 pour cent des investissements de la SOLIM, suivi des entreprises de Tony Accurso avec environ 20 pour cent, puis un troisième dont les entreprises totalisaient environ 10 pour cent.

C'est à la demande tant de la juge France Charbonneau que de l'avocat de la FTQ-Construction, Me Robert Laurin, que M. Gionet n'a pas identifié ces entreprises.

Fait à noter, la SOLIM s'occupe d'immobilier, donc pas seulement des investissements des entreprises de construction.

M. Gionet a indiqué que la mission de la SOLIM était de stimuler la croissance économique et de maintenir ou créer des emplois.

Accès «pas anormal»

À la demande de Me Laurin, M. Gionet a aussi affirmé qu'il n'était pas anormal que Tony Accurso ait un accès direct à lui et à la SOLIM, vu son importance comme entrepreneur.

«Le fait qu'il communique directement avec vous, est-ce que ça vous posait problème? Est-ce que vous sentiez qu'il y avait quelque chose là-dedans qui était anormal ou qui pouvait

présenter des difficultés?» a demandé Me Laurin.

«Non, ce n'est pas anormal qu'il communique directement avec SOLIM, comme les autres développeurs», a répondu le témoin.

M. Gionet a aussi confirmé que la SOLIM avait eu de «bons rendements» avec les entreprises de M. Accurso.

De son côté, l'un des avocats représentant le Fonds de solidarité, Me Sylvain Deslauriers, a eu maille à partir avec la juge Charbonneau lorsqu'il a interrogé le témoin sur les transactions de la SOLIM avec Ronald Beaulieu, décrit comme un proche des Hells Angels devant la commission.

L'avocat a décortiqué les transactions, notamment celle des terrains du 10-35 et du bar de danseuses, à l'angle de l'autoroute 10 et de la route 35 en Montérégie.

La juge a tout d'abord rappelé à l'avocat que M. Beaulieu était un proche des Hells, avant d'ajouter: «maintenant que vous le savez, est-ce que vous allez continuer à tenter de justifier que la SOLIM ou le Fonds était justifié de faire affaires avec M. Beaulieu?» lui a-t-elle demandé.

«Euh, euh, euh, ma tâche n'est pas tellement de justifier si oui ou non, parce qu'il y a une question qui peut être envisagée de deux façons. C'est une question d'apparence: est-ce qu'on doit refuser de faire affaires avec des gens à partir du moment qu'ils sont associés avec le milieu criminalisé?» a répondu Me Deslauriers.

«Vous estimez que les fonds publics; vous estimez que l'argent...» a-t-elle ajouté, sans terminer sa phrase.

Cet article [Charbonneau: trois partenaires de la SOLIM avaient 50 % de ses investissements](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#)

Charbonneau trois partenaires de la SOLIM avaient 50 de ses investissements

Écrit par L'actualité

Jeudi, 16 Janvier 2014 16:14 -

Consultez la source sur Lactualite.com: [Charbonneau trois partenaires de la SOLIM avaient 50 de ses investissements](#)